GUIDE PRATIQUE DES FAMILLES

École de l'Arguenon

Dispositif ULIS

L'ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) est un dispositif ouvert. Les élèves bénéficient, en plus des aménagements et adaptations mis en œuvre dans leur classe, d'un enseignement adapté lors de regroupements avec le coordonnateur ULIS et l'AESH-co.

Ainsi, ils poursuivent des apprentissages adaptés et développent des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits.

Ils participent aux activités organisées pour tous les élèves dans le cadre du projet d'école.

Périscolaire

- ✓ Accueil du lundi au vendredi : 7h15 le matin, jusqu'à 18h45 le soir. Tarifs dégressifs à partir du 2e enfant.
- ✓ Accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h15 à 18h30, pour les enfants de 3 à 12 ans.
- ✓ Restauration scolaire : inscription auprès du CCAS.

Démarches sur le Portail Famille, via le site de la mairie : plancoet.fr

Calendrier

	Fin des cours	Reprise
Rentrée	—	1er septembre
Toussaint	16 octobre	2 novembre
Noël	18 décembre	4 janvier
Hiver	19 février	8 mars
Printemps	16 avril	3 mai
Ascension	5 mai	10 mai
Fin des cours	2 juillet	—

Numéros utiles

Garderie	06 45 29 55 06
RASED	02 96 84 31 17
Médecin scolaire	02 96 85 31 36
Infirmière scolaire	02 96 84 01 84
PMI	02 96 80 00 80
Mairie	02 96 84 39 70
CCAS	02 96 84 39 50
SAMU	**15**
Police secours	**17**
Pompiers	**18**
Appel d'urgence européen	**112**
SOS harcèlement	**3018**
Enfance maltraitée	**119**
Urgences pédiatriques	02 96 85 72 00
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Assistantes sociales (MdD)	02 96 80 00 80

Contacts de l'école

École de l'Arguenon

ecole.0220203b@ac-rennes.fr

Élémentaire 06 72 20 56 07

Maternelle 06 72 20 55 61

Merci de privilégier l'ENT TouteMonAnnée pour les échanges courants.

Horaires

Les enfants restent sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

	Accueil	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h35	8h45	12h15
Pause méridienne	Prise en charge par le personnel municipal		
Après-midi	13h35	13h45	16h15

Ouverture des portes : 8h35 et 13h35

Absences & sorties

SORTIE SUR TEMPS SCOLAIRE

Elle nécessite de remplir une autorisation ayant valeur de décharge de responsabilité.

ABSENCE PRÉVUE

Hospitalisation, orthophoniste, etc. : utilisez ToutMonAnnée pour nous notifier le motif de l'absence et la date de retour prévue. Selon la durée, une demande d'absence exceptionnelle pourra vous être transmise par la directrice.

ABSENCE IMPRÉVUE • MALADIE

1. **Contactez l'école** avant le début des cours (dès 8h35), de préférence par SMS.
2. **Au retour en classe,** merci de fournir une justification écrite.

Nota bene : en cas d'absences ou de retards répétés, la directrice informe les services de l'Éducation nationale.

Téléchargement

Installez l'application ToutMonAnnée.

ANDROID

iOS

Communication

Le lien entre la famille et l'école se fait par l'intermédiaire de l'ENT ToutMonAnnée. Activez les notifications de l'application et confirmez la lecture des publications.

À Y PORTER

- ✓ Les demandes de rendez-vous
- ✓ Les justifications d'absence
- ✓ Les changements de coordonnées, de situation familiale ou tout évènement susceptible d'avoir un impact sur votre enfant.

Le dialogue permet de résoudre les problèmes et d'éviter les malentendus.

Documents de rentrée

À remettre ou à vérifier dans les meilleurs délais :

- ✓ Fiche individuelle de renseignements préremplie : vérifier et corriger en rouge si besoin.
- ✓ Autorisation de prises de vues remplie et signée.
- ✓ Fiche d'urgence remplie et signée.
- ✓ Attestation d'assurance.
- ✓ Photocopie des vaccins du carnet de santé (si modification depuis l'inscription).

Assurance

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Vérifiez que le contrat comprend :

- ✓ Responsabilité civile : dommages causés à autrui.
- ✓ Individuelle accident : dommages subis par votre enfant (obligatoire pour toute sortie).

Santé & propreté

Quand votre enfant est malade, gardez-le auprès de vous afin qu'il puisse récupérer et être soigné.

Aucun traitement médical ne peut être administré par l'école, hors du cadre d'un PAI.

En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

Veillez également à ce que les enfants portent des vêtements propres, en bon état et adaptés à l'école.

Poux

Aucun écolier n'est à l'abri des poux. Surveillez régulièrement la tête de votre enfant et traitez, si besoin, sa chevelure, la literie et le siège-auto.

Pensez à prévenir les enseignants si vous en faites l'observation.